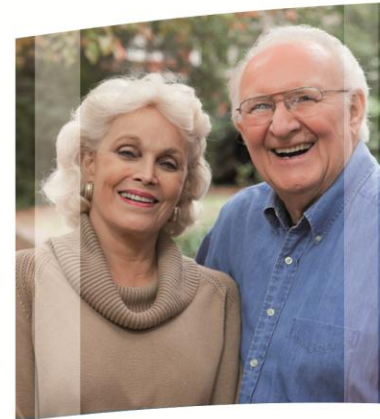
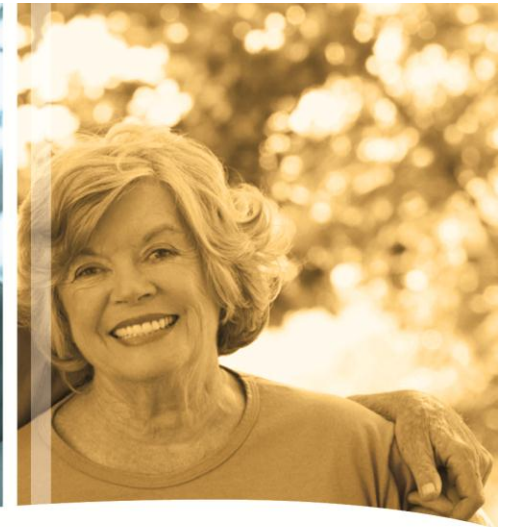


QUÉBEC, MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS

Plan d'action 2012-2015 pour les aînés



Avril 2012



Le vieillissement de la population est une nouvelle réalité mondiale à laquelle Québec n'échappe pas. Cette réalité a des effets directs sur les villes, leurs actions et les services qu'elles offrent aux citoyens.

C'est dans cet ordre d'idées que la Ville de Québec a, depuis 2008, entrepris plusieurs démarches visant à promouvoir le vieillissement actif chez les aînés et à travailler avec eux à leur mieux-être.

Parmi les mesures mises de l'avant jusqu'à maintenant, la Ville a adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) au printemps 2010, dans l'objectif de créer des outils favorables à une meilleure prise en compte des réalités de vie des aînés. Ces outils se concrétiseront par l'application d'un plan d'action que je suis particulièrement fière de vous présenter.

Issu d'une démarche fondée sur la mobilisation et la consultation, ce plan reflète les orientations que veut prendre la Ville par rapport aux besoins exprimés.

Il s'agit, pour la Ville de Québec, du premier plan d'action pour les aînés qui pose les jalons d'interventions et de collaborations profitables pour l'avenir.

La Ville de Québec tient à souligner le travail remarquable du comité de pilotage qui a porté l'ensemble de la démarche. Aussi, c'est avec plaisir que je souhaite remercier : le Carrefour action municipale famille; le Carrefour des Aînés de la Capitale; le Centre d'action bénévole de Québec; les Centres de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale et de Québec-Nord; le Réseau FADOQ; la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir; la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale ainsi que les employés de la Ville de Québec.

Tous ces efforts contribueront à offrir aux aînés de Québec un milieu de vie dynamique et respectueux dans lequel tous sont de véritables acteurs.

Marie-Josée Savard
Conseillère du district électoral du Plateau
Membre du comité exécutif responsable des dossiers aînés, jeunesse et accessibilité universelle

Table des matières

1. Contexte	4
1.1 Naissance de la démarche : d'un constat mondial à une réalité municipale locale	4
1.2 Protocole de Vancouver	4
1.3 Inscription de la Ville de Québec dans la démarche	5
2. La Ville de Québec, ses arrondissements, leurs champs d'activité	6
3. Le Plan d'action 2012-2015 pour les aînés : une démarche concertée.....	8
3.1 Organisation et pilotage de la démarche MADA.....	8
3.2 Processus d'élaboration du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés.....	9
4. Plan d'action 2012-2015 pour les aînés.....	11
4.1 Axes du plan d'action.....	11
4.2 Les mesures du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés.....	13
5. Mise en œuvre du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés, suivi et évaluation.....	20
6. Annexe.....	20

1. Contexte

1.1 Naissance de la démarche : d'un constat mondial à une réalité municipale locale

Le vieillissement démographique est un phénomène mondial. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à l'horizon 2050, 2 milliards de personnes seront âgées de plus de 60 ans. 80 % d'entre elles vivront dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les pays *riches*, quant à eux, verront la part de leurs aînés atteindre 20 à 30 % de la population totale.

Au Québec, l'Institut de la statistique du Québec (2009) estime que le poids démographique des aînés, qui était de 14 % en 2006, passera à 28 % en 2056. De plus, on prévoit qu'en 2056, la proportion des 75 à 89 ans surpassera celle des 65 à 74 ans.

Sur le territoire de la Ville de Québec, la population de 65 ans et plus passerait de 78 175 habitants en 2006 à 140 315 en 2024, soit de 16 % à 26 % de la population totale.

Cette explosion démographique doit nécessairement être mise en corrélation avec l'urbanisation croissante qui impose aux villes d'anticiper l'augmentation des personnes âgées et citadines. Elles se doivent de créer des environnements et des services accessibles qui favorisent le bien-être et la participation sociale des aînés.

Aussi l'enjeu est-il de créer des environnements favorisant le vieillissement actif fondé sur les concepts de bien-être et de participation sociale. Plus encore, il s'agira pour les villes d'imaginer des environnements qui permettront la reconnaissance et la valorisation des aînés dans la collectivité.

1.2 Protocole de Vancouver

- L'origine de la démarche

En 2006, l'OMS initie le réseau mondial des Villes-amies des aînés. Ce réseau naît d'une vaste recherche menée dans plus d'une trentaine de métropoles. Il s'agit tout à la fois d'une démarche, d'un label et d'une vision inscrits dans une méthodologie proposée dans le Protocole de Vancouver. Ce dernier offre un support méthodologique qui doit permettre aux villes de s'outiller efficacement pour faire face au vieillissement de la population. À ce titre, le vieillissement actif constitue le concept central autour duquel la démarche doit s'élaborer.

« Il est important d'être conscient que l'âge chronologique n'est pas toujours le meilleur indicateur des changements qui accompagnent le vieillissement. »

OMS (2002). *Vieillir en restant actif*. Cadre d'orientation.

Les Nations Unies, par exemple, travaillent sur les plus de 60 ans quand le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) de même que la Ville de Québec parlent des 65 ans et plus. Aussi « aînés » et « personnes âgées » sont des notions différentes qu'il convient de mieux appréhender. La population âgée ne doit pas, en effet, être considérée comme un groupe homogène : elle se caractérise justement par son hétérogénéité, ses différences socio-économiques et culturelles.

Pour ce faire, le Carrefour action municipale et famille (CAMF) propose, dans *Outils de formation pour la démarche Municipalité amie des aînés*¹, d'être sensible aux caractéristiques suivantes :

¹ CAMF (2010). *Outils de formation pour la démarche Municipalité amie des aînés*.

- âge;
- degré d'autonomie ou de dépendance;
- rôle dans la dynamique familiale;
- emploi;
- participation des aînés dans la communauté.

- Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

La démarche MADA est une vision intégrée des réalités de vie des aînés. En ce sens, il s'agit de prendre en compte les multiples sphères de la vie d'un individu et de la rapporter à la population aînée. La Ville de Québec, par son champ de compétences, apporte son soutien à travers des services et des équipements adaptés de qualité. À ce jour, 322 municipalités québécoises sont inscrites dans cette démarche.



- Vieillesse active : définition et observations

Le concept de vieillissement actif est inhérent à la démarche MADA. Par vieillissement actif, il faut comprendre un « *processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.* »² Il fait appel à une participation constante à la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle, intellectuelle et civique.

Il est important de remarquer que cette notion fait appel à des déterminants sociaux et que, ce faisant, elle ne doit pas omettre des aînés qui survivent à leur vieillissement et pour lesquels les problématiques relèvent davantage de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

1.3 Inscription de la Ville de Québec dans la démarche

La Ville de Québec, attachée au bien-être de tous les citoyens de la ville, est notamment soucieuse de ses aînés pour lesquels elle est reconnaissante de leurs expériences et contributions passées, présentes et à venir.

La Ville de Québec est inscrite dans la démarche MADA depuis mars 2010 lors de la signature, entre la Ville et le MFA, du protocole d'entente de *Soutien financier et technique aux villes de plus de 100 000 habitants pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés*. Cette entente doit se concrétiser, d'ici deux années, en la production d'un plan d'action triennal, et ce, avec l'appui financier du MFA et l'appui technique du CAMF. Ce travail s'inscrit dans le prolongement de la politique familiale de la Ville de Québec opérationnalisée à travers différents plans d'action.

Pour ce faire, la Ville s'est appuyée sur la démarche Ville amie des aînés (VADA), initiée par le MFA dans le cadre de projets pilotes, ainsi que sur la démarche Collectivités amies des aînés (CADA) initiée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale.

Retenu dans les territoires pilotes par le MFA, l'Arrondissement de Charlesbourg est, en effet, engagé depuis 2008 dans la mise en œuvre du projet VADA³. L'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge est, quant à lui, soutenu par la CRÉ de la Capitale-Nationale depuis 2009. La Ville s'est inspirée de ces deux démarches pour mettre en place un plan d'action global.

² Idem p. 10

³ 310 000 \$ octroyés par le MFA pour la période 2008-2012.

La démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) consiste en la mise en œuvre de mesures favorisant l'amélioration des conditions de vie des citoyens âgés et le *vieillissement actif* par l'optimisation des services et des équipements à l'échelle des six arrondissements de la Ville de Québec.

2. La Ville de Québec, ses arrondissements, leurs champs d'activité

La ville de Québec a plus de 400 ans d'histoire. Elle couvre une superficie de 454,28 km² et regroupe plus de 500 000 habitants. Québec est la seconde plus grande ville de la province et la septième au Canada. Elle est propriétaire de plus de 300 bâtiments, de près de 350 parcs et espaces verts et de nombreux équipements de loisir. La planification des mesures pour favoriser l'accessibilité universelle doit tenir compte du caractère architectural de la Ville, de sa population, de son nombre important de bâtiments et d'équipements ainsi que de la variété des services et des programmes offerts à ses citoyens.

À la suite des fusions municipales du début des années 2000, 11 anciennes villes forment maintenant la ville de Québec. La création de cette grande ville a fait place à l'introduction de deux paliers politiques et administratifs : la municipalité et les arrondissements. La Ville de Québec compte six arrondissements qui se distinguent par leur environnement et leurs caractéristiques sociodémographiques. Tous proposent un éventail de services directs à la population. Ils jouent un rôle majeur dans la prestation de services auprès des citoyens.



La Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c.C-11.5) prévoit notamment les champs d'intervention ainsi que la répartition des pouvoirs entre les deux paliers d'intervention (municipal et arrondissement).

Les champs d'activité de la Ville de Québec sont :

- l'aménagement et l'urbanisme;
- le développement communautaire, économique, culturel et social;
- l'élimination et la mise en valeur des matières résiduelles;
- la culture, les loisirs et les parcs;
- le logement social;
- le réseau artériel;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- la promotion et l'accueil touristiques;
- la sécurité incendie et la sécurité civile;
- l'assainissement des eaux et l'alimentation en eau potable;
- la cour municipale.

Les conseils d'arrondissement, quant à eux, ont compétence sur les services de proximité :

- l'information de 1^{re} ligne auprès des citoyens;
- les consultations publiques concernant des modifications aux règlements d'urbanisme qui toucheraient l'arrondissement;
- la délivrance des permis;
- la prévention des incendies;
- la voirie locale;
- l'enlèvement des ordures et des matières résiduelles;
- l'organisation des loisirs;

- l'entretien des parcs ainsi que des équipements culturels et récréatifs locaux;
- le soutien aux organismes de développement économique local, communautaire et social.

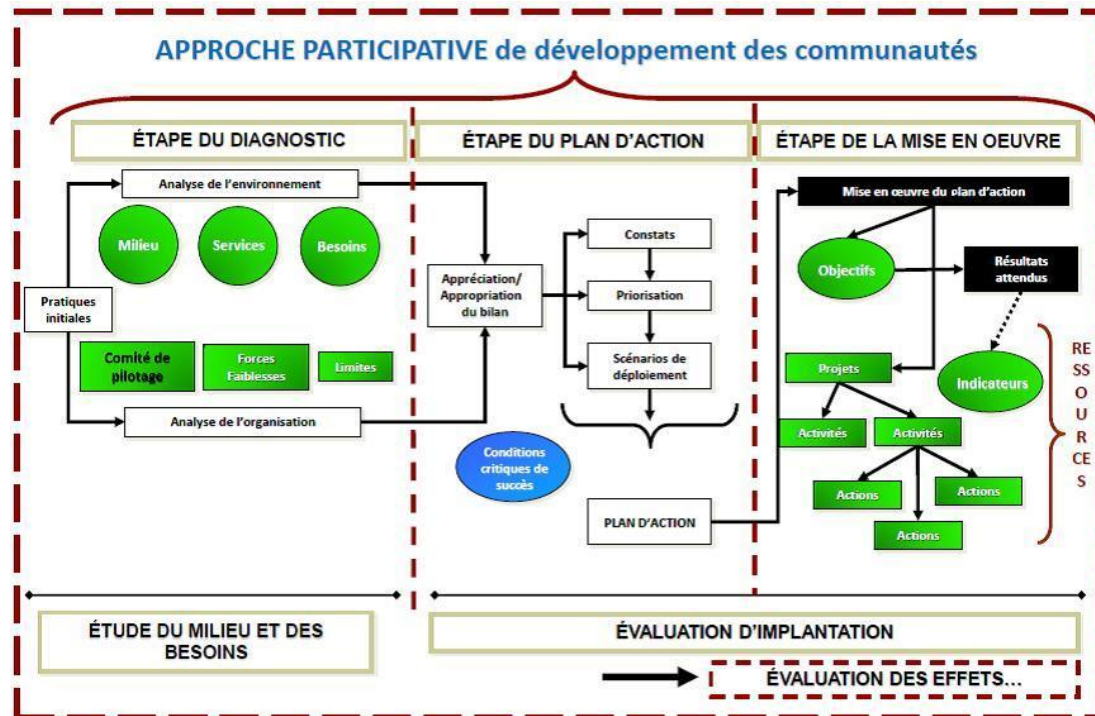
De plus, des instances administratives et politiques ainsi que des organismes paramunicipaux sont étroitement associés à la Ville de Québec :

- la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec;
- le Réseau de transport de la Capitale;
- la Société municipale d'habitation et de développement Champlain;
- l'Office municipal d'habitation de Québec / Société municipale d'habitation Champlain;
- ExpoCité;
- Office du tourisme de Québec.



3. Le Plan d'action 2012-2015 pour les aînés : une démarche concertée

La démarche MADA de la Ville de Québec a reposé sur l'approche participative de développement des communautés. Cette approche se décline comme suit :



3.1 Organisation et pilotage de la démarche MADA

La démarche MADA nécessite une approche transversale. Elle a une influence sur toutes les unités administratives de la Ville. Afin d'assurer une coordination centrale et de veiller à une mise en œuvre cohérente, le mandat suivant a été confié au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- ❖ coordonner l'élaboration de la démarche;
- ❖ élaborer et rédiger le plan d'action;
- ❖ s'assurer du suivi de sa mise en œuvre.

Le [Plan d'action 2012-2015 pour les aînés](#) a nécessité l'appui d'un comité de pilotage et d'un comité ressource.

Le rôle du comité de pilotage était de dégager des orientations et de valider les résultats des travaux qui ont conduit au dépôt du plan d'action.

Ce comité, présidé par Mme Marie-Josée Savard, membre du comité exécutif de la Ville de Québec responsable du dossier des aînés, et soutenu par un conseiller du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, était composé des partenaires suivants :

- Carrefour action municipale famille;
- Carrefour des Aînés de la Capitale;
- Centre d'action bénévole de Québec;
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale;
- Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord;
- Réseau FADOQ;
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir;
- Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale;
- Arrondissements de Charlesbourg et de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Le rôle du comité ressource était de participer à l'élaboration du plan d'action dans une approche cohérente avec les réalités des arrondissements.

Ce comité était composé :

- des six répondants MADA de chacun des arrondissements;
- du responsable du dossier de l'accessibilité universelle;
- de répondants des autres services selon les besoins (ex. : Service de police);
- du responsable du dossier MADA pour la Ville de Québec.

3.2 Processus d'élaboration du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés

➤ Étape du diagnostic

Le diagnostic a reposé sur la compilation de données quantitatives et qualitatives, sur des consultations menées auprès des aînés et des organismes « aînés » de Québec et sur le recensement des actions déjà en cours à la Ville.

Ces actions se situent principalement dans les domaines suivants :

- le soutien logistique aux organismes « aînés »;
- le développement des mécanismes d'information, de communication et de concertation;
- le développement de partenariats avec le milieu institutionnel et les organismes communautaires « aînés »;
- la sensibilisation, à l'interne et à l'externe, des réalités de vie des aînés;
- l'accessibilité universelle.

Ces actions municipales sont perçues très positivement par les aînés. C'est la raison pour laquelle elles seront maintenues et optimisées dans le [Plan d'action 2012-2015 pour les aînés](#).

➤ Étape du plan d'action

L'élaboration du plan d'action a reposé sur l'analyse du contexte global et des besoins des aînés, sur l'identification d'axes prioritaires ainsi que sur le degré de faisabilité et de pertinence. De plus, le comité de pilotage a voulu adopter des principes directeurs pour guider l'élaboration du plan d'action. Voici ces principes directeurs :

▪ Le travail en partenariat

La Ville reconnaît l'apport de toutes les forces du milieu et l'importance de s'associer aux partenaires institutionnels, aux organismes communautaires ainsi qu'aux aînés eux-mêmes pour mieux répondre à leurs besoins.

▪ La participation des aînés

La Ville reconnaît la nécessité de l'implication des aînés dans la vie de la collectivité. Aussi, la participation des aînés est un fondement inhérent aux actions de la Ville.

▪ Le développement adapté de la communication et de l'information

La Ville reconnaît l'importance de la communication et de l'information pour offrir aux aînés une meilleure connaissance des enjeux locaux ainsi que des offres de service et des équipements.

▪ Le développement des communautés

La Ville reconnaît l'importance du développement des communautés et leur capacité à être des acteurs de changement propice au bien-être de tous.

- **L'ouverture sociale**

La Ville reconnaît l'importance de l'ouverture sociale qui doit prévaloir dans les relations intra et intergénérationnelles. Aussi, l'ouverture sociale constitue un pilier qui doit gouverner la vie en collectivité au sein de la ville.

- **L'accessibilité universelle**

La Ville reconnaît l'importance d'assurer l'accessibilité pour tous les citoyens aux lieux, aux activités, aux biens, aux équipements, aux services, aux programmes et à l'information.



4. Plan d'action 2012-2015 pour les aînés

Les axes du plan d'action ont été élaborés à partir des besoins observés et exprimés par les aînés, par ordre de priorisation, eu égard aux champs d'intervention de la Ville. Il importe de noter que la Ville a également élaboré un Plan d'action pour l'accessibilité universelle qui constitue une trame transversale d'intervention municipale.

4.1 Axes du plan d'action

Le [Plan d'action 2012-2015 pour les aînés](#) s'articule sur six axes d'intervention :

Axe 1. Communication, information et relation avec les citoyens

Dans une société où l'information est démultipliée et où les outils technologiques sont en pleine évolution, il est crucial d'accompagner les aînés pour qu'ils accèdent à cette information et participent pleinement à la société. Cet axe met en perspective les champs d'action suivants :

- l'accessibilité et la disponibilité de l'information;
- la diffusion de l'information.



Axe 2. Participation sociale

Maintenir le lien social et continuer à être utiles sont des besoins clairement exprimés par les aînés qui sont des acteurs actifs et incontournables dans de nombreux volets de la participation sociale. La participation sociale renvoie à l'implication sociale des aînés, mais aussi plus globalement à l'implication sociale des citoyens envers les aînés qui sont à la fois des pourvoyeurs et des demandeurs d'activités et de services. Cet axe met en perspective les champs d'action suivants :

- le bénévolat;
- les réseaux sociaux formels et informels;
- la concertation.

Axe 3. Sécurité

La sécurité constitue une composante fondamentale du bien-être. Les actions visent à renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité. Cet axe met en perspective les champs d'action suivants :

- les rapports intergénérationnels;
- la prévention des abus et des fraudes;
- l'aménagement et l'entretien sécuritaires des espaces;
- les aménagements au domicile.

Axe 4. Habitat et cadre de vie, espaces extérieurs et bâtiments

Pour les aînés, l'habitat et le milieu environnant ainsi que l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments constituent des éléments fondamentaux de leur bien-être favorisant le *vieillir chez soi*. Cet axe met en perspective les champs d'action suivants :

- l'aménagement du territoire;
- les programmes d'amélioration de l'habitat;
- les infrastructures;
- les services de proximité.

Axe 5. Transport, circulation et déplacements

Circuler et se déplacer constituent des enjeux majeurs pour les aînés, particulièrement dans un contexte de densification, liés à l'autonomie et à la mobilité. Cet axe renvoie aux réseaux de transport, de circulation et de déplacement, surtout piétonniers, qui ont pour effet d'encourager le vieillissement actif et le maintien à domicile. Cet axe met en perspective les champs d'action suivants :

- l'accessibilité universelle;
- les infrastructures;
- le transport alternatif et le transport actif.

Axe 6. Loisirs, sports et vie communautaire

Cet axe renvoie à la dimension active du vieillissement. Les loisirs apportent des bienfaits sociaux et personnels importants. La participation à des activités de loisir donne du plaisir et détend, abaisse le niveau de stress et améliore la santé mentale et la condition physique. Cet axe renvoie également à l'entraide communautaire et au soutien du milieu qui constituent des socles fondamentaux à la vie en collectivité. Cet axe met en perspective les champs d'action suivants :

- le coût, la fréquence, l'accès, le lieu et l'horaire des activités de loisir;
- l'offre diversifiée correspondant aux attentes;
- le soutien au milieu.



4.2 Les mesures du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés

Ce plan d'action résulte des travaux engagés depuis le lancement de la démarche en mars 2010. Rappelons qu'il a été conçu de manière à faire écho au Plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

AXE 1. Communication, information et relation avec les citoyens

Objectif général

- Poursuivre et optimiser la communication entre la Ville et les aînés

Sous-objectif n° 1

- Développer et structurer la communication de la Ville vers les aînés et des aînés vers la Ville

	Réalisation			
Mesures	2012	2013	2014	2015
Informers les aînés sur l'évolution de la démarche MADA.	X	X	X	X
Informers les aînés sur l'offre de service générale et spécifique de la Ville ainsi que sur les ressources disponibles dans le bulletin municipal et le site Internet.	X	X	X	X
Réaliser un plan de sensibilisation sur les réalités de vie des aînés et l'intégrer à l'une des formations de la Ville, notamment auprès du personnel d'accueil.	X	X	X	X
Faciliter l'accès à l'information publiée dans les programmations loisir pour les aînés.		X	X	X
Réaliser un sondage, tous les deux ans, sur la satisfaction des aînés à l'égard de la communication, à l'intérieur des sondages de la Ville.			X	

	Réalisation			
Mesures	2012	2013	2014	2015
Promouvoir les lignes téléphoniques de service collectif (211, 311, 911,...).	X	X	X	X
Créer une adresse courriel fonctionnelle pour permettre aux aînés de communiquer de l'information relative aux problématiques « aînés » et en assurer un suivi.	X	X	X	X
Déléguer un représentant de la Ville à la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale.	X	X	X	X

Sous-objectif n° 2

- Promouvoir et valoriser l'image et le rôle des aînés

	Réalisation			
Mesures	2012	2013	2014	2015
Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication visant le civisme envers les aînés et traitant des discriminations liées à l'âgisme, en partenariat avec les arrondissements et le milieu.		X	X	X
Accorder une attention toute particulière aux sujets « Aînés » qui seront proposés pour le bulletin municipal, afin de leur donner une belle visibilité dans ses pages, selon l'espace disponible.		X	X	X
Promouvoir les activités entourant la Journée internationale des personnes âgées du 1 ^{er} octobre.	X	X	X	X
Organiser une activité de reconnaissance.		X	X	X

AXE 2. Participation sociale

Objectif général

- Favoriser l'implication des aînés dans leur milieu

Mesures	Réalisation			
	2012	2013	2014	2015
Implanter des mécanismes de concertation « aînés » à l'échelle des arrondissements.	X	X	X	X
Développer et mettre en œuvre une stratégie visant à promouvoir de nouvelles formes de bénévolat pour et par les aînés, en partenariat avec les arrondissements et le milieu.	X	X		
Répertorier les réseaux et ressources d'entraide existants pour les aînés.		X		
Introduire une sensibilisation sur l'implication bénévole dans les cours de préparation à la retraite de la Ville.		X	X	X

AXE 3. Sécurité

Objectif général

- Offrir des environnements physiques et sociaux sécuritaires

Mesures	Réalisation			
	2012	2013	2014	2015
Identifier les lieux jugés insécurisants par les aînés et recommander des mesures pour les améliorer.		X	X	
Recenser les équipements de secours au sein des équipements de la Ville et poursuivre la dotation.	X	X	X	
Soutenir, par la mise en réseau des acteurs, la création d'un mécanisme de concertation à l'échelle de la Capitale-Nationale permettant la rencontre intergénérationnelle, en collaboration avec les partenaires.	X	X	X	X
Inclure un volet « jeunesse » dans le programme de sensibilisation dispensé auprès des organismes et résidences « aînés » par les agents de prévention du Service de police pour une meilleure compréhension des jeunes par les aînés.	X	X	X	X
Organiser une activité de sensibilisation sur la sécurité des aînés par le Service de police durant la Journée internationale des personnes âgées le 1 ^{er} octobre.	X	X	X	X
Soutenir le Service de police dans la distribution des pochettes « Cache-Cash » pour les aînés.		X	X	X
Développer des mesures pour apporter une assistance particulière aux personnes âgées vulnérables dans le plan de sécurité civile.	X	X	X	X
Poursuivre l'information et la sensibilisation sur la prévention incendie auprès des institutions et des résidences « âgées ».	X	X	X	X
Soutenir l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale pour le développement du programme de vigie téléphonique PAIR.	X	X		

AXE 4. Habitat et cadre de vie, espaces extérieurs et bâtiments

Objectif général

- Intégrer les réalités de vie des aînés dans les démarches et projets relatifs à l'habitat et le cadre de vie, les espaces extérieurs et les bâtiments

Mesures	Réalisation			
	2012	2013	2014	2015
Inclure les besoins spécifiques des aînés dans les plans d'aménagement urbain.	X	X	X	X
Collaborer au comité habitat des aînés de la CRÉ de la Capitale-Nationale qui vise à la réalisation d'une étude et d'un diagnostic sur l'habitat des aînés.	X	X		
Soumettre annuellement des projets « aînés » liés à l'habitat, au cadre de vie, aux espaces extérieurs et aux bâtiments dans le cadre des programmes gouvernementaux spécifiques aux aînés.	X	X	X	X
Développer une approche de proximité répondant aux besoins des clientèles vulnérables et à risque demeurant dans des habitations à loyer modique.			X	X

AXE 5. Transport, circulation et déplacement

Objectif général

- Favoriser la mobilité des aînés

Mesures	Réalisation			
	2012	2013	2014	2015
Poursuivre l'interconnexion du réseau cyclable pour favoriser la pratique de loisirs libres par les aînés.	X	X	X	X
Cartographier les toilettes publiques, publiciser la carte, apporter des recommandations.		X	X	
Assurer une circulation piétonnière sécuritaire et sans obstacle sur des secteurs fréquentés par les aînés.	X	X	X	X
Assurer et soutenir la participation des aînés au sein de la Table de concertation sur l'accessibilité universelle.	X	X	X	X
Relayer les besoins des aînés auprès du Réseau de transport de la Capitale (RTC).	X			

AXE 6. Culture, loisir, sport et vie communautaire

Objectif général

- Développer une offre de service axée sur le vieillissement actif.

Mesures	Réalisation			
	2012	2013	2014	2015
Concierter les arrondissements pour l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées.	X	X	X	X
Évaluer les équipements dédiés aux aînés favorisant l'activité physique.	X			
Développer la pratique d'activités physiques libres.	X	X	X	X
Soutenir les initiatives faisant la promotion de la marche.		X	X	X
Produire un portrait des aînés par arrondissement faisant notamment apparaître les indices de défavorisation et le déployer dans l'organisation municipale.	X	X		
Favoriser les relations intergénérationnelles dans l'offre de service.		X	X	X
Développer des mesures de soutien pour les organismes « aînés » reconnus dans chaque arrondissement, dont la révision de l'offre de service de jour.		X	X	X

5. Mise en œuvre du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés, suivi et évaluation

À la suite de l'adoption du plan, une structure de gouvernance sera mise en place pour en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Cette structure de gouvernance comportera notamment un comité interne composé de représentants des arrondissements et des services concernés. Un comité externe, regroupant notamment des aînés et des partenaires institutionnels et associatifs, y sera également associé. Notons également qu'un lien étroit sera maintenu avec la Table de concertation sur l'accessibilité universelle, de même qu'avec certains partenaires publics clés tels que le RTC.

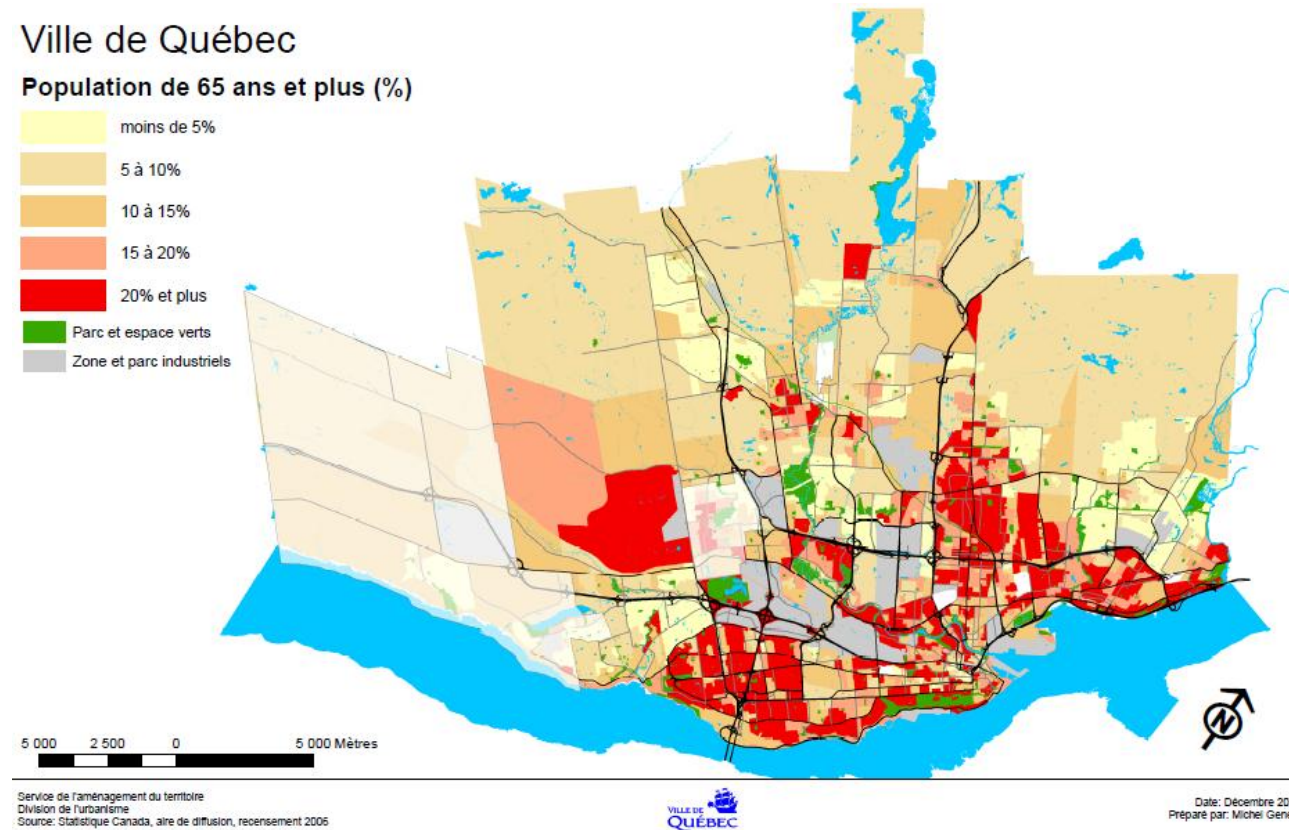
Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire assure la coordination générale du dossier.

Des indicateurs seront développés pour suivre l'évolution du plan et en mesurer les effets ainsi que la portée globale sur les aînés de la ville de Québec. Un bilan sera réalisé sur une base annuelle et fera valoir le niveau d'avancement et de réalisation du Plan d'action 2012-2015 pour les aînés.



6. Annexe

1. Carte de la population des 65 ans et plus de la ville de Québec



Source : Statistique Canada (2006). Recensement 2006. Données Ville de Québec.

2. Tableau de la répartition des aînés de 65 et plus par arrondissement

Arrondissements	Population totale	65 et plus	Part des 65 et plus
Beauport	74 740	10 935	14,63 %
Charlesbourg	72 810	12 430	17,07 %
La Cité-Limoilou	107 835	21 990	20,39 %
La Haute-Saint-Charles	74 070	6 395	8,63 %
Les Rivières	59 920	8 985	14,99 %
Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	101 735	18 600	18,28 %
Ville de Québec	491 140	79 340	16,15 %

Source : Statistique canada (2006). Recensement 2006. Données Ville de Québec.

Les arrondissements de La Cité-Limoilou et de La Haute-Saint-Charles se distinguent nettement des quatre autres arrondissements. Le premier regroupe 21 990 aînés de 65 ans et plus, soit 20,39 % de la population de l'arrondissement. Quant à l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, on y dénombre 6 395 aînés de 65 et plus, soit 8,63 % de la population.

3. Tableau de la répartition des aînés de 65 et plus vivants seuls par arrondissement

2006	Québec	La Cité- Limoilou	Les Rivières	Sainte- Foy- Sillery- Cap- Rouge	Charlesbourg	Beauport	La Haute- Saint- Charles
		1	2	3	4	5	6
Population totale	491 140	107 835	59 920	101 735	72 810	74 740	74 070
Personnes âgées de 65 ans et plus	71 065	19 255	8 240	17 235	11 640	8 755	5 935
Personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules	25 880	9 710	2 795	5 730	3 535	2 635	1 480
Part des 65 et + vivants seuls parmi les 65 et +	36,42%	50,43 %	33,92 %	33,25 %	30,37 %	30,10 %	24,94 %

Source : Statistique canada (2006). Recensement 2006. Données Ville de Québec.

À l'instar du tableau n° 2, on note que les arrondissements de La Cité-Limoilou et de La Haute-Saint-Charles se distinguent dans leur part respective des aînés de 65 ans et plus vivant seuls.

4. Tableau de la répartition des aînés par tranches d'âge par arrondissement

2006	Québec	La Cité-Limoilou	Les Rivières	Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	Charlesbourg	Beauport	La Haute-Saint-Charles
		1	2	3	4	5	6
Population totale (données intégrales 100 %)	491 140	107 835	59 920	101 735	72 810	74 740	74 070
65 à 74 ans	41 660	9 665	5 290	9 740	7 185	5 800	3 970
75 à 84 ans	28 175	8 785	2 855	6 725	4 195	3 730	1 885
85 ans et +	9 505	3 540	840	2 135	1 050	1 405	330

Source : Statistique canada (2006). Recensement 2006. Données Ville de Québec.

5. Perspectives démographiques de la ville de Québec, selon le groupe d'âge et le sexe, Scénario A², 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031

Québec	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2031/2006
Tous âges	531 990	549 917	564 102	574 827	583 545	589 891	10,9
Hommes	257 563	267 279	274 909	280 606	284 994	288 060	11,8
Femmes	274 427	282 638	289 193	294 221	298 551	301 831	10
0-19 ans	103 551	103 239	101 667	104 256	106 689	103 524	0
Homme	52 447	52 384	51 741	53 022	54 319	52 721	0,5
Femme	51 104	50 855	49 926	51 234	52 370	50 803	-0,6
20-64 ans	346 707	349 056	345 952	333 892	320 293	314 423	-9,3
Homme	172 657	174 676	173 853	169 002	162 645	159 854	-7,4
Femme	174 050	174 380	172 099	164 890	157 648	154 569	-11,2
65 ans et plus	81 732	97 622	116 483	136 679	156 563	171 944	110,4
Homme	32 459	40 219	49 315	58 582	68 030	75 485	132,6
Femme	49 273	57 403	67 168	78 097	88 533	96 459	95,8

Source : Institut de la statistique du Québec (2006). Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Les perspectives démographiques mettent en évidence une augmentation de plus de 100 % des 65 et plus d'ici à 2031, soit deux fois plus qu'actuellement. Cette variation est, parmi toutes les tranches d'âge, la plus significative.

6. Les aînés dans la région administrative de la Capitale-Nationale et dans la province de Québec... quelques données

- « *Le vieillissement démographique n'est pas un phénomène transitoire. Un rapport élevé entre le nombre d'aînés et le reste de la population se maintiendra au cours des prochaines décennies.* »

Source : Institut de la statistique du Québec (2010). Panorama des régions du Québec – Édition 2010.

- « *L'accroissement naturel est déjà négatif en Mauricie et pourrait le devenir au cours de la décennie 2020 dans le Centre-du-Québec, la Capitale-Nationale, l'Estrie et Chaudière-Appalaches.* »

Source : Institut de la statistique du Québec (2010). Panorama des régions du Québec – Édition 2010.

- « *Le Québec va connaître au cours des prochains 25 ans un vieillissement important de sa population, la proportion des personnes de 65 ans et plus passant de 14,0 % en 2006 à 25,6 % en 2031.* »

Source : Institut de la statistique du Québec (2012). <http://www.stat.gouv.qc.ca/>, consulté en février 2012.

- « *Les aînés de la Capitale-Nationale se sentent pour la plupart en bonne santé.* »

Source : Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (2007), Portrait statistique régional des aînés du Québec.

- « *Les femmes représentent 58 % des 65 ans ou plus, et 77 % des 90 ans et plus.* »

Source : Ministère des Finances du gouvernement du Québec (2007). Stratégie d'action en faveur des aînés, budget 2007-2008.